

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2023

N° 2023-499 - AVENANT N°1 – MARCHÉ ACQUISITION D'UN PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ VECTEUR SUR LE DÉPARTEMENT DE LA VENDEE – PCRS_2023_TRANCHE_4 – RTGE GeoVendee Phase 4

Nomenclature des actes :1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à la Présidente,

Vu la délibération n°2022-388 du Conseil Communautaire en date du 28 Septembre 2022, indiquant l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations de services ayant pour objet la constitution d'un Référentiel Topographique à Très Grande Echelle (RTGE) sur le territoire vendéen ainsi que l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes désignant Géo Vendée coordonnateur,

Considérant que GEOFIT EXPERT 'mandataire' est actuellement attributaire du marché PCRS_2023_TRANCHE_4 – RTGE GeoVendee Phase 4,

Considérant que la société GEOFIT EXPERT envisage à compter du 1^{er} Janvier 2024 une fusion avec les sociétés GEOFIT et GEOFIT GROUP. Ainsi, GEOFIT EXPERT deviendra GEOFIT,

Considérant la modification des coordonnées bancaires à utiliser pour les paiements des factures à partir du 1^{er} Janvier 2024,

Considérant que la proposition formulée nécessite la passation dudit avenant,

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CHANTONNAY,

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 20/12/2023

DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : Dans le cadre du marché susmentionné, l'avenant n°1 est décidé.

L'avenant n°1 a pour objet la modification des coordonnées bancaires.

Les paiements devront à compter du 1^{er} Janvier 2024 s'effectuer selon le relevé d'identité bancaire suivant :

TITULAIRE DU COMPTE :

GEOFIT

ATLANPOLE LA CHANTRERIE

1 ROUE DE GACHET

44307 NANTES CEDEX 3

IBAN : FR76 3000 3014 7000 0202 6608 017

BIC : SOGEFRPP

CODE BANQUE : 30003

CODE GUICHET : 01470

N° DU COMPTE : 00020266080

CLE RIB : 17

DOMICILIATION : NANTES (01470)

Ce projet de fusion n'entraînera aucune conséquence dans la bonne exécution du marché susvisé.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 20 Décembre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET